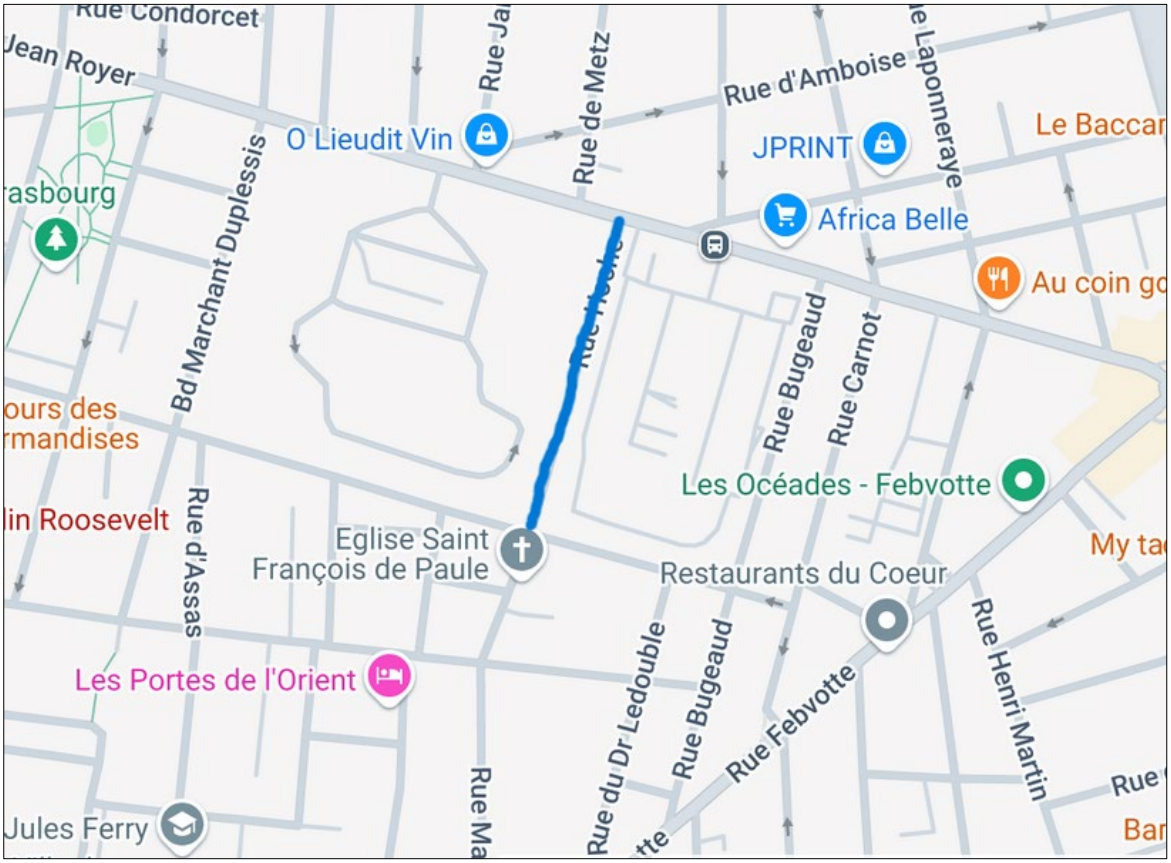
Département d'Indre et Loire

Tours métropole Val de Loire

Ville de Tours



Enquête publique relative au projet de déclassement d'emprise rue Hoche

Partie 2 – Conclusions et avis

Références

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Code de la Voirie Routière, notamment articles L 141-3 à 5 sur le classement et le déclassement des voies communales et articles R 141-4 à 9 sur le déroulement de l'enquête ;
- Délibération du Bureau Métropolitain lors de la séance du 10 juin 2024 décidant l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public d'une surface d'environ 1618 m² de la rue Hoche ;
- Arrêté n°2024_0089 de monsieur le Vice-Président de Tours Métropole, en date du 19 décembre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public routier d'une surface d'environ 1618 m² de la rue Hoche.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

• Objet de l'enquête publique

Par délibération du 10 juin 2024, le bureau métropolitain de Tours Métropole Val-de-Loire a décidé de déclasser du domaine public 1618 m² de la rue Hoche située à Tours et de lancer l'enquête publique préalable conformément aux articles L141-2 à 5 et R141-4 à 11 du code de la voirie routière qui la prévoit dès lors que « le déclassement porte atteinte aux conditions de desserte de la voie ».
La présente enquête publique porte sur le projet d'extraction du domaine public d'une emprise de la partie sud de la rue Hoche d'environ 1618 m².

• Formalisme de l'enquête

Dossier

Le dossier mis à la disposition du public comportait outre les documents administratifs, une notice explicative exposant le projet de déclassement, objet de l'enquête publique ainsi que le plan de situation, les plans de l'emprise de la sous-station de redressement de l'énergie pour le futur tramway et de l'emplacement des futures places de stationnement dans la partie nord de la rue ainsi qu'une vue aérienne du secteur.

La lecture de l'ensemble des éléments de ce dossier est aisée et suffisamment explicite pour que le public puisse avoir une bonne connaissance du projet.

Information du public

Conformément à la réglementation, l'avis d'enquête publique est paru les 26 décembre 2024 et 13 janvier 2025 dans la « Nouvelle République » et les 27 décembre 2024 et 17 janvier 2025 dans « Terre de Touraine » soit plus de 15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de celle-ci. Il a également été affiché à partir des 23 et 27 décembre 2024 et maintenu pendant toute la durée de l'enquête aux panneaux d'affichage de la mairie de Tours centre et des mairies annexes ainsi qu'aux abords de la rue Hoche. L'annonce de la tenue d'une enquête publique a de plus été publiée sur le site de la ville et de la métropole.

Conclusion du commissaire-enquêteur
En conséquence, je considère que tout a été mis en œuvre pour que la population soit suffisamment et convenablement informée du projet de déclassement de 1618 m² de la rue Hoche ainsi que de la tenue de l'enquête publique y afférente et ses modalités.

Accès du public au dossier, aux explications ; ses moyens d'expression

Une version papier du dossier et le registre ont été tenus à la disposition du public pendant les 17 jours de l'enquête publique à l'accueil de la direction circulation-voirie à la mairie de Tours centre. Un fléchage a été mis en place pour qu'il soit possible de s'y rendre sans encombre.
Outre déposer ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Tours centre, il était également possible de les envoyer par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Tours centre ou par mail sur les sites www.tours.fr et www.tours-metropole.fr.

Les conditions d'accueil et de consultation du dossier ainsi que d'accès au registre étaient tout à fait satisfaisantes.

Enfin, 3 permanences ont été organisées et choisies à des moments variés pour permettre à la population de venir s'exprimer et rencontrer le commissaire-enquêteur (lundi matin et jeudi et mardi après-midi) dans les meilleures conditions possibles pour que chacun puisse le faire librement.

Conclusion du commissaire-enquêteur
J'estime donc que le public pouvait très facilement avoir accès au dossier, s'exprimer et faire part de ses observations.

• Déroulement de l'enquête, participation et observations du public

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux termes de l'arrêté n°2024_0089 en date du 19 décembre 2024 de Monsieur le vice-président de Tours métropole prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire-enquêteur, pendant 17 jours consécutifs dans un climat serein malgré l'inquiétude soulevée par ce projet.
Au total 116 observations ont été déposées pendant la durée de l'enquête.
Elles sont le fait de 133 signataires. Elles se sont réparties entre 6 inscriptions au registre, 3 courriers et 107 courriels.
2 pétitions ont été déposées, l'une, papier, regroupait 61 signatures, l'autre dématérialisée, comptait 525 participations dont 95 sans mention de patronyme ni de lieu d'habitation.

J'ai rencontré 15 personnes qui se sont déplacées à cet effet.

Conclusion du commissaire enquêteur
Les riverains de la rue Hoche et les habitants du quartier Febvotte-Marat se sont mobilisés pour exprimer leurs observations, remarques, propositions ou contre-propositions.

• Projet

Depuis plusieurs années le ministère des Armées souhaite la réunion des 2 casernes Baraguey d'Hilliers et Rannes actuellement séparées par la rue Hoche. En effet, cette situation entraîne des déplacements quotidiens du personnel d'un site vers l'autre, notamment à l'heure du déjeuner et n'est pas conforme aux besoins de fonctionnement et de sécurité des sites.
Le tracé prévu pour le futur tramway passe boulevard Jean Royer et condamne les accès nord des quartiers Baraguey d'Hilliers et Rannes. En outre, le fonctionnement du tramway nécessite l'implantation d'une sous-station de redressement de l'énergie qui sera installée au milieu de la rue Hoche. Pour des raisons de sécurité elle sera murée, faisant de facto de cette rue une impasse.
L'accès aux sites militaires devant être transportés au sud, il est prévu de déclasser le tronçon sud de la rue Hoche entre la sous-station et la rue du général Renault pour créer une entrée par cette dernière dans le respect des normes sécuritaires de tout site sensible en général, et militaire en particulier. Ce faisant, les 2 sites pourront également être réunis et répondre aux objectifs de sécurité-protection des casernes et des personnes, accrus du fait de l'arrivée de nouveaux effectifs.
Par ailleurs, pour permettre l'implantation de la sous-station de redressement de l'énergie du futur tramway l'armée a accepté de céder une partie du terrain de la caserne Baraguey d'Hilliers ainsi qu'une parcelle supplémentaire destinée à la création d'environ 25 places de parking accessibles par le nord de la rue Hoche.
Dans ce cadre, la commission d'enquête pour la 2ème ligne de tramway a émis dans ses conclusions motivées la réserve suivante : « 2) Boulevard Jean Royer : 2.1) que le déclassement d'une partie de la rue Hoche soit effectif avant la DUP ».

Très concerné, dans un sens ou dans l'autre, le public a largement participé.
La presque moitié des contributeurs, hors pétition, s'est montrée favorable au projet. Il s'agit pour la majorité d'entre eux de personnes qui travaillent sur les sites militaires, ou, pour quelques autres, de personnes n'habitant pas le quartier.

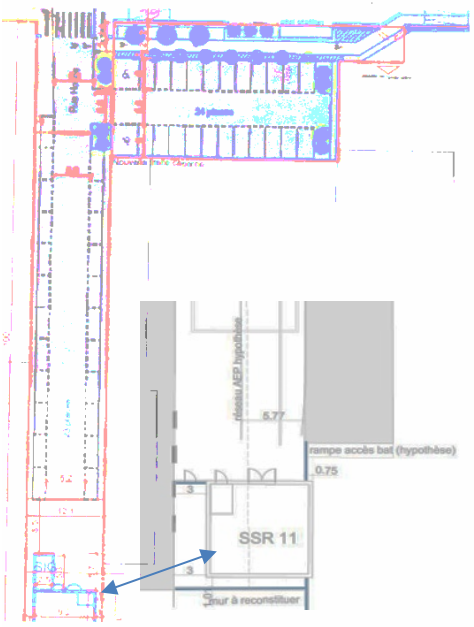
En revanche les riverains que ce soit par le biais des pétitions ou par leurs propres contributions s'y sont montrés opposés et ont fait part de leur sentiment d'abandon par la municipalité.
La plupart considèrent que la rue Hoche est l'axe principal d'accès au quartier Febvotte/Marat et que sa disparition accentuerait l'enclavement d'un quartier déjà enserré et contraint. Ils soulignent le mauvais état des rues du quartier, leur étroitesse et la difficulté à circuler que ce soit en voiture, mais tout particulièrement à pied, vélo ou pour les personnes à mobilité réduite ou empêchée. Ils déplorent également le manque de transport en commun et l'obligation de parcourir des distances relativement longues et peu confortables pour y accéder.
Ils s'indignent que les passages auto, vélo, voire piétons dans la rue Hoche n'aient pas fait l'objet de comptage et que d'autres solutions, passerelle ou tunnel, n'aient pas été étudiées.
Enfin ils s'interrogent sur l'état et surtout le devenir des commerces dans ce quartier qui en est plutôt dépourvu, et la compatibilité de la fermeture de la rue avec le PPRi. La forme de l'enquête publique qui n'a pas fait l'objet de concertation, réunion publique ou d'étude d'impact a également été mise en cause.

Dans son mémoire en réponse TMVL a rappelé que des études de mise en place de passerelle ou de tunnel avaient été réalisées en leur temps et avaient mis en évidence des difficultés majeures rendant ces réalisations impossibles. De la même manière elle rappelle que des comptages des passages voitures et vélos ont été réalisés en 2022 montrant un trafic moyen de 3,5 véhicules par minute en heure de pointe dans les 2 sens, ce qui est considéré comme faible et en moyenne 170 vélos par jour dans chaque sens. Elle précise également que le passage des transports en commun étant impossible au sein du quartier du fait de l'étroitesse des rues, un réseau de petits véhicules avait été mis en place puis abandonné faute d'usagers mais que le quartier est bordé d'axes où ils sont nombreux et qu'il existe un service à la carte pour les personnes de plus de 70 ans.
Par ailleurs TMVL indique que des travaux d'amélioration vont être programmés pour rendre les déplacements plus faciles et confortables rue Bugeaud et rue Carnot (élargissement des trottoirs, reprise des revêtements notamment), qu'un renforcement de la végétalisation peut être envisagée en collaboration avec les riverains et que le quartier est effectivement concerné par des projets ou aménagements en cours.

Enfin, il apparait que la forme de l'enquête est bien conforme aux modalités du code de la voirie routière et que la prise en compte du PPRi se fera pour chacun des futurs travaux.

Conclusion du commissaire enquêteur

Face à un changement de cette importance, l'inquiétude des riverains, palpable, est compréhensible.
Il est vrai que la transformation en impasse de la rue Hoche entraînera une augmentation des distances à parcourir pour rejoindre le boulevard Jean Royer et le centre ville. Néanmoins, a priori, il ne s'agira pas de longer les 430 m de façade que formera le site militaire puisque la rue Bugeaud d'un côté et la rue Marchant-Duplessis de l'autre le bordent. Cet allongement devrait être peu sensible en voiture ou en vélo et représenter en moyenne environ 300 à 450 m à pied. La vitesse moyenne d'un piéton étant de 3,6 km/heure, soit 1 m/s, on peut considérer que dans le pire des cas, ce rallongement correspondrait en temps au maximum à 10 minutes.



De plus, TMVL a pris en considération la demande de rendre plus attrayantes les rues Bugeaud et Carnot, qu'il faudra emprunter pour pallier l'absence de la rue Hoche, en prévoyant de les rendre plus praticables et confortables, en particulier aux piétons et vélos.

Enfin, il apparaît qu'outre les préoccupations et objectifs sécuritaires de l'armée auxquelles s'ajoute l'obligation de reporter au sud l'accès au site militaire puisque les entrées actuelles au nord seront condamnées par le tracé du tramway, la position de la sous-station de redressement de l'énergie du tramway placée quasiment au centre de la rue Hoche, son emprise au sol d'environ 100 m² et le fait de devoir la murer reviennent à couper la rue Hoche en deux portions distinctes entre lesquelles il ne sera pas possible de communiquer, la transformant en impasse.
De ce fait, déclasser une emprise de 1618 m² au sud de cette structure n'aura pas d'impact en tant que tel sur la circulation qui sera de toute façon empêchée rue Hoche et reportée sur les rues parallèles.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Ainsi, mon analyse, appuyée sur l'étude du dossier présenté à l'enquête publique, les visites sur place, les informations complémentaires que j'ai pu réunir, ainsi que sur mes propres analyses et connaissances m'amène à émettre un

AVIS FAVORABLE

Au projet de déclassement d'une emprise de 1618 m² de la rue Hoche

SOUS RESERVE

que des travaux d'amélioration du confort de cheminement pour les piétons et les cyclistes soient effectués rue Bugeaud et rue Carnot.

À Châtellerault, le 23 février 2025
Le commissaire-enquêteur
Catherine GUENSER